



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation des etudes

Question écrite n° 10510

Texte de la question

M Jean Laurain attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'enseignement de la philosophie. Une commission, chargee de faire des propositions sur l'enseignement de la philosophie, ses horaires et ses programmes, a ete recemment installee sous la responsabilite de M Bourdieu et sous la direction de MM Derrida et Bouveresse. L'association des professeurs de philosophie de l'enseignement public, qui regroupe environ 1 000 membres, s'etonne, de par sa representativite, de ne pas avoir ete associee aux travaux en cours. Celle-ci considere que la reduction des horaires pour les eleves et la composition des services pour les professeurs sont les deux problemes les plus importants actuellement pour l'enseignement de la philosophie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en ce qui concerne l'enseignement de cette matiere et de lui preciser s'il compte permettre a l'association des professeurs de philosophie de participer aux travaux de reflexion menes au sein de son ministere.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, a decide d'engager une vaste reflexion sur les contenus d'enseignement pour tenter de determiner a chaque niveau d'enseignement et pour chaque matiere les connaissances exigibles des eleves en evitant toute surcharge inutile dans ce domaine et en insistant sur l'acquisition de methodes de travail et de raisonnement. Dans ce but, un certain nombre de commissions de reflexion ont ete mises en place, notamment en philosophie. La commission de philosophie-epistemologie dont l'animation a ete confiee a M Jacques Derrida, professeur a l'ecole pratique des hautes etudes, et a M Jacques Bouveresse, professeur a l'universite de Paris-I, est composee d'universitaires reputes et d'enseignants du secondaire. Ces derniers participent aux travaux de la commission a titre personnel et non pas en tant que representants d'une quelconque institution ou association. Il convient de preciser que les commissions disposent d'une entiere liberte et que les pistes de reflexion qu'elles peuvent etre amenees a suivre ne presentent aucun caractere officiel et ne prejudent pas des orientations qui seront arretees ulterieurement par le ministre. Le travail de l'ensemble des commissions est coordonne par MM Francois Gros et Pierre Bourdieu, professeurs au College de France, qui viennent d'elaborer un texte definissant les principes qui devraient a leur avis inspirer les manieres de reformer les contenus et donc de guider le travail des commissions thematiques. Parallelement a cet effort de recherche, seront organises des colloques regionaux qui discuteront des contenus des enseignements. Y participeront tous les partenaires du systeme educatif : professeurs, instituteurs, etudiants, eleves, parents d'eleves, milieux socioprofessionnels. Les lecons de ces colloques seront tirees au cours d'une reunion de synthese qui se tiendra a Paris. De cette maniere, chacun sera informe et associe. La transparence sera assuree. A partir de la, un processus progressif de decision pourra etre mis en oeuvre, en respectant les concertations habituelles. Aucun changement ne pourra donc intervenir pour la rentree 1989.

Données clés

Auteur : [M. Laurain Jean](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10510

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1089